

# LA PLANIFICATION DES RESSOURCES EN EAU AUX ETATS - UNIS

(Loi du 22 juillet 1965)

par

le Professeur J. E. GODCHOT

Expert à la Commission Française pour l'UNESCO

Le problème des ressources en eau dans le monde est un problème d'actualité. La préservation des ressources naturelles préoccupe, à juste titre, un certain nombre d'Organisations Internationales et parmi celles-ci l'UNESCO qui assure le Secrétariat du Conseil de Coordination de la Décennie Hydrologique Internationale. C'est ainsi que l'UNESCO a réuni tout récemment à Paris une Conférence Intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère avec la collaboration de l'ONU., de la FAO, de l'OMS, et de l'Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Cette Conférence a notamment examiné les problèmes des ressources en eau considérés en relation avec les besoins biologiques présents et futurs, ainsi que la détérioration du milieu par la pollution de l'eau et du sol. Le représentant du Royaume-Uni y a souligné les risques croissants de pénurie d'eau, si les courbes relatives à la consommation d'eau "per capite" et à l'accroissement de la population mondiale continuent à monter.

D'autre part, étant donné le haut pourcentage des ressources en eau déjà affectées par la pollution, dans le monde entier, on commence depuis peu à prendre conscience d'une détérioration qualitative du milieu. Bien que certaines des modifications observées existent depuis plusieurs décennies, elles semblent avoir atteint un seuil critique en ce qui concerne en particulier le pollution de l'eau.

L'inquiétude grandissant, l'opinion publique exige que des mesures soient prises pour y remédier.

L'homme constitue un élément essentiel de la biosphère et les sciences de la nature comme la technique la plus perfectionnée ne peuvent suffire à fournir des solutions modernes à la gestion des ressources naturelles; on doit tenir compte aussi des sciences sociales et humaines puisque ce sont les ressources envisagées du point de vue de l'homme qui importent. Enfin, si les modes traditionnels de mise en valeur des ressources naturelles doivent changer, il faut s'orienter vers une utilisation *planifiée* de ces ressources sous la forme d'une science interdisciplinaire intégrée, car la biosphère forme un tout et, par conséquent, toute action entreprise sur un de ses éléments se répercute largement sur tout le système.

\*  
\*\*

### I — Les antécédents :

L'histoire des Etats-Unis démontre que l'utilisation des ressources naturelles a été l'objet d'une préoccupation constante. L'homme d'Etat fameux *Daniel Webster*, dans une phrase qui a été inscrite au dessus de la tribune de la Chambre des Représentants, insistait déjà sur le développement des ressources du territoire américain comme l'un des objectifs de la politique nationale : il pensait que la progrès de la nation était en quelque sorte lié à la fourniture adéquate de l'eau, au contrôle des inondations, à la libre navigation fluviale aussi bien qu'au défrichage et à la production d'électricité. Dès le début du siècle, un Président des USA comme *Théodore Roosevelt*, des leaders comme *Pinchot* et *Meade*, avaient fait valoir la nécessité de construire des réservoirs pour retenir les eaux au printemps afin de ne pas être à court pendant l'été et au début de l'automne. De nos jours, le Président *L. B. Johnson* devait donner une impulsion considérable à cette politique en faisant adopter par le Congrès la Loi P. L. 89-80 du 22 juillet 1965 sous le titre de "Loi sur la planification des ressources en Eau".

Il faut remonter à l'époque du Président *Lincoln* pour voir la création d'un Corps des Ingénieurs du Génie Militaire chargés de la planification et de la construction des barrages et autres ouvrages favorisant la navigation fluviale. En 1902, la loi sur le

défrichement se préoccupait d'étendre à l'Ouest des Etats-Unis les ouvrages d'irrigation et hydroélectriques. Dans la suite, le Service Fédéral de Conservation des sols et le Bureau Fédéral de Défrichement accordaient des subventions aux Etats pour planifier leurs ressources et diminuer la pollution des eaux naturelles. Depuis le rapport de 1907 sur les voies navigables intérieures, l'idée de développer et de planifier les eaux des bassins-versants pour des usages multiples avait été acceptée grâce à la coopération du Service Géologique, de l'Administration des Eaux et Forêts et du Génie sous l'autorité de *Gifford Pinchot*. Cette conception fut développée par le Géologue *E. C. La Rue* dans un ouvrage en deux volumes publié peu avant 1920 et suivi en 1922 de la parution d'un memento abrégé de la rivière du Colorado dont tous les travaux de barrages hydroélectriques et d'irrigation concernant cette rivière devaient ensuite s'inspirer. En 1927, le Congrès devait approuver la Loi autorisant le Corps des Ingénieurs à préparer des plans semblables couvrant tous les besoins de rivière des Etats-Unis et permettant ainsi la mise à l'étude du Bassin de la rivière Columbia couvrant les Etats de l'Oregon et de Washington. Des mesures purent alors être prises, par ex, pour protéger le saumon et d'autres poissons d'eau douce, tout en organisant soigneusement l'usage des eaux de la rivière Columbia. Une Convention du 17 Janvier 1961 allait sanctionner un accord international avec le Canada relatif au Bassin de la Rivière Columbia.

Par ailleurs, la Commission présidentielle de politique des ressources hydrauliques prépara en 1950 un Rapport sur la Réglementation des Ressources Hydrauliques des Etats-Unis, première compilation de ce genre à être publiée.

*Dispositions générales de la loi de 1965 sur la planification des ressources hydrauliques :*

Approuvée par le 89e Congrès des Etats-Unis, la loi du 22 juillet 1965 a pour but essentiel d'encourager la protection, le développement optimum de l'utilisation de l'eau et des territoires où elle se trouve en vue de répondre à la demande croissante à une cadence rapide des ressources hydrauliques. Elle crée un organisme de coordination dénommé *Conseil National des Ressources Hyd-*

*rauliques* composé des Ministres de l'Agriculture, de l'Intérieur, de la Défense, de la Santé (Education et Affaires Sociales) et du Président de la Commission Fédérale de l'Energie. Sont également membres associés de ce Conseil, le Ministre du Logement et Développement Urbain et le Ministre du Commerce. Le Président, désigné par le Président des Etats-Unis est le Ministre de l'Intérieur, assisté d'un Directeur exécutif, *M. Henri P. Caufield Jr.* (nommé en 1966) qui siège à Washington et y dirige un Service Fédéral relevant directement du Chef de l'Exécutif. Ce Service comporte deux directions, l'une chargée de la Planification et de la Recherche, l'autre de la Politique administrative et de la Coordination.

## 2 — Le Conseil des Ressources Hydrauliques :

Les fonctions de ce Conseil des Ressources Hydrauliques consistent à établir périodiquement et, au moins tous les deux ans, un programme national de répartition de l'eau, à favoriser une parfaite coordination administrative de tous les Services intéressés, à recommander s'il y a lieu au Président des Etats-Unis des changements adéquats, à étudier les programmes de bassins et de régions pour qu'ils s'harmonisent avec les ressources de la Nation, à coordonner les budgets de programmes régionaux ou de bassins des Agences Fédérales, dans le même domaine, à créer des Commissions de Bassins ou de groupes de Bassins de rivières à la demande des Etats en cause, à les aider à réaliser leur programme et à atteindre leurs objectifs en transmettant leurs recommandations au Président en vue de les soumettre au Congrès, et, enfin, à accorder des subventions aux Etats pour réaliser leur programme de planification de l'eau.

Créé par le Titre Premier de la Loi de 1965, le Conseil constitue une Agence spéciale du Gouvernement Fédéral, siégeant à Washington. Son établissement résulte d'un projet de création d'un Ministère des Ressources Naturelles qui n'a pas vu le jour, mais faisait ressortir le besoin d'une coordination permanente de la politique de l'eau et des ressources agraires. Il s'agit en fait d'un Comité Interministériel à réunions périodiques — tous les deux

mois en moyenne — qui sont préparés dans des réunions au moins hebdomadaires de hauts fonctionnaires et d'experts où les études sont mises au point avec le concours du Directeur exécutif avant d'être soumises au Conseil. Trois commissions administratives ont été prévues pour l'examen détaillé et l'établissement de recommandations relatives à la Politique de l'Eau, à la Planification, et aux Subventions Fédérales.

Le Directeur exécutif est à la fois le principal responsable de la bonne marche du Conseil et le Directeur du personnel de l'Agence chargée de l'application des programmes et des décisions prises par le Conseil. C'est dire qu'il doit avoir une compétence technique et des connaissances étendues dans des disciplines aussi variées que les sciences économiques et l'art de l'ingénieur, l'hydrologie, le droit et la science politique, l'architecture de paysage, la conservation des sols, l'irrigation, l'urbanisme et l'aménagement rural, les pêcheries et la biologie animale, le tourisme, etc...

Signalons enfin qu'il existe au sein du Conseil des Ressources Hydrauliques, six Comités Interministériels locaux qui fonctionnaient déjà antérieurement dans les régions suivantes : Comité interministériel du Bassin *Columbia*, Comité interministériel du Bassin *Missouri*, Comité interministériel du *Sud-Ouest du Pacifique*, Comité interministériel de l'*Arkansas White-Red*, Comité des Ressources du *Nord-Est*, Comité interministériel des *Bassins du Sud-Est*.

### 3 — Les Commissions de Bassins de rivières :

Le Titre II de la Loi du 22 Juillet 1965 est entièrement consacré à la création des Commissions de Bassins. Quatre Commissions sont déjà en fonction : la Commission des Bassins de rivières du *Pacifique Nord-Ouest*, la Commission des *Grands Lacs*, celle de la *Nouvelle-Angleterre* portant sur 7 Etats et celle de *Souris-Red-Rainy* concernant 3 Etats, ceux du *Sud-Dakota*, du *Nord-Dakota* et du *Minnesota*. Une cinquième était envisagée pour le Bassin de la rivière *Missouri* (10 Etats) et une sixième pour le Bassin de la rivière *Ohio* (9 Etats).

Le Président des Etats-Unis peut créer une Commission de Bassin sur la demande des Gouverneurs des Etats en cause à condition que la majorité, soit la moitié au moins des Etats concernés, le demande. Une exception a été prévue pour la rivière Columbia pour laquelle trois des quatre Etats en cause (Idaho, Montana, Oregon et Washington) doivent le demander .

Comment sont composées ces Commissions de Bassins de rivière? Elles comportent un Président désigné par le Chef de l'Exécutif, un représentant de chaque Ministère Fédéral intéressé, un membre de chaque Etat situé à l'intérieur de la zone considérée et des représentants des groupements inter-Etats ayant autorité sur les eaux de la région, du bassin ou du groupe de bassins pour lesquelles la Commission a été créée. Dans le cas de Commission Internationale établie par un traité auquel le Sénat a donné son consentement, le Président désignera, le cas échéant, un membre supplémentaire pour siéger parmi les membres américains de la Commission Internationale. Pour faciliter la coordination inter-ministérielle, le Président de la Commission agit comme représentant du Gouvernement Fédéral, tandis que le Vice-Président représente les différents Etats qui l'ont choisi parmi les délégués de ces Etats.

Sans entrer dans le détail du fonctionnement administratif de telles commissions, il faut indiquer que leur objectif essentiel est de coordonner les programmes de développement des ressources sur le plan Fédéral, sur le plan de l'Etat ou des Etats concernés, sur le plan local et sur le plan privé en vue d'établir un *Plan* commun et de le mettre à jour. La Commission se préoccupe donc d'apprécier et d'obtenir les conditions nécessaires et suffisantes pour réaliser le meilleur aménagement hydraulique possible, sans que la réalisation pratique lui incombe directement. Les membres de la Commission engagent l'Administration qu'ils représentent, sont des représentants responsables de l'Administration qui ont le pouvoir d'établir en quelque sorte la "planification concertée". Aussi, les décisions de la Commission doivent résulter d'un accord de principe sans faire l'objet d'aucun vote de ses membres, chacun des membres pouvant toujours exposer ses vues dans un rapport annexe.

#### 4 — Le Financement et les Subventions aux Etats pour leurs Plans de Ressources Hydrauliques.

Une somme de 5 millions de Dollars est prévue chaque année pendant 10 ans pour permettre de subventionner les Etats dans l'exécution de leurs plans de développement des ressources hydrauliques, à concurrence d'un maximum de 50% des dépenses. C'est ainsi que 46 Etats ont demandé à recevoir des subventions dès 1967, et 51 prêts à des Etats ont été accordés en 1968. Tout Etat américain peut demander au Conseil des Ressources Hydrauliques l'approbation d'un plan d'aménagement prévoyant l'aide du Gouvernement Fédéral. Dans le cas du Bassin de la rivière Columbia, le Plan comporte un programme de plein emploi des populations locales concordant avec le développement économique de cette région. Dans le cas du Bassin de l'Atlantique Nord, un cadre de cinq ans a été prévu pour l'exécution des programmes de développement intégré des parties les moins favorisée de la Région. Dans certains cas, la planification des ressources en eau est plus avantageuse pour de grandes zones géographiques; elle évite des conflits d'intérêts entre les riverains, réduit les dépenses et les doubles emplois sur une surface étendue à tout un Bassin de rivière (par exemple en construisant un lac réservoir, ou une centrale nucléaire pour dessaler l'eau de mer), soit parce qu'une succession de petits projets serait plus onéreuse ou plus difficile à régler, soit parce que le public ne soutiendrait pas des projets à l'échelle réduite mais, au contraire, approuve un Plan d'ensemble de Bassin hydraulique.

Dans le programme biennal de répartition des impôts fédéraux, le Conseil des Ressources Hydrauliques s'efforce aussi d'exposer au Congrès les Plans de bassins de rivières qui aideront notablement à résoudre les besoins en eau de la Nation.

#### 5 — Les entreprises privées et la pollution de l'eau :

On estime à près de cinq mille le nombre des entreprises privées américaines qui s'occupent d'adduction d'eau, d'évacuation ou de financement, de construction et gestion de fournitures d'eau, à côté des 40.000 entreprises publiques. Les plus importantes Com-

pagnies des Eaux se trouvent dans la banlieue de Philadelphie, d'Indianapolis et d'Alexandrie (Virginie). C'est surtout dans les petites localités que les entreprises privées s'occupent de captage des sources ou des réseaux d'égouts. A l'aube du XIXe siècle il n'y avait que des entreprises privées qui fournissaient l'eau dans les grandes villes. Le développement de l'énergie hydro-électriques fut leur affaire ainsi que les lignes de transport fluvial intérieures. Progressivement, ces entreprises sont aujourd'hui invitées à diminuer la pollution industrielle des lacs et rivières.

L'opinion publique a été informée de l'augmentation des frais et de leur influence substantielle sur le coût des produits industriels que provoque l'emploi de techniques diminuant la pollution des eaux. En pratique et sous l'effet de la pression de l'opinion publique, les industriels se préoccupent maintenant de réduire la pollution des eaux par les déchets. Les industries chimiques et celles de la pâte à papier par exemple, consacrent déjà une part de leurs efforts à des recherches dans ce domaine, soit pour améliorer les procédés d'évacuation des eaux usées, soit pour employer des équipements filtrants susceptibles de réduire la pollution des eaux à la sortie des usines. Ainsi va naître une nouvelle industrie du traitement des eaux polluées par les usines.

#### 6 — L'action entreprise sur le plan national, régional et local :

Sur le plan fédéral, on a vu l'importance des subventions ou prêts destinés à des organismes publics non fédéraux pour le traitement des eaux, l'adduction et l'évacuation, l'utilisation des lacs pour le tourisme ou la pêche, la planification intégrée des ressources hydrauliques et des terres irriguées. De plus, le Gouvernement Fédéral agit directement pour protéger les rivages maritimes et fluviaux aussi bien que pour planifier de grands projets de ressources en eau sous tous leurs aspects, avec l'aide des Départements fédéraux de l'Armée (Corps du Génie) de l'Intérieur (Bureau des Barrages), et de l'Autorité de la Vallée du Tennessee, sans parler du programme fédéral d'énergie hydro-électrique, de l'aide à la navigation et de la recherche hydraulique (y compris les contrats et subventions de recherche).



Sur le plan des États, la Californie de façon complète, les États de New-York, de Pennsylvanie et du Montana ont des moyens d'action sur les programmes d'aménagement des eaux pour tous usages et des terres adjacentes. En ce qui concerne l'aménagement touristique des eaux, la plupart des États ont établi des règles juridiques. Seuls les États de Californie, de New-York, de Washington et du Nebraska contrôlent de façon étendue les ressources hydro-électriques se trouvant sur leur territoire. Quant à la recherche, la plupart des États ont, d'ordinaire, conclu des contrats sur ce point avec des Universités ou Instituts spécialisés.

Certains États peuvent accorder des subventions à des petits projets de planification des eaux à usage multiple. A l'exception de l'État de New York, il y a peu d'États qui subventionnent la fourniture de l'eau, mais seulement le traitement des eaux usées et l'évacuation. Pour lutter contre la pollution de l'eau, il est probable que tous les États ont établi des règlements, de même que pour l'usage des eaux, la prévention des inondations, ou la concession administrative de l'exploitation des ressources hydrauliques. Le Wisconsin et quelques autres, sans doute, ont réglementé le régime des surfaces inondables, la Californie, l'État de New York, le Texas ont établi des règles d'aménagement intégré des ressources en eau et le nombre des États qui demandent des subventions fédérales à ce sujet s'est avéré plus important que prévu. A la suite des études du District Fédéral de Columbia sur les eaux de la rivière Potomac, le Gouvernement américain s'est préoccupé des moyens de faire disparaître les différences de législation qui séparent les États et seraient susceptibles de créer des conflits ou surenchères entre les utilisateurs des eaux.

Sur le plan local, on cite l'exemple des villes de Pittsburgh et de Sacramento qui ont tiré profit des travaux de rénovation urbaine pour remédier définitivement aux menaces des inondations. Le comté de Montgomery dans l'État du Maryland a donné l'exemple de la réglementation en matière de zonage en vue de combattre l'érosion des sols. Des études comparatives de la législation locale en matière de fourniture d'eau et d'évacuation, d'irrigation et de protection contre les inondations, etc... pourraient simplifier les procédures et aider à résoudre ces problèmes, comme cela a pu être fait par d'autres Administrations locales.

Les Agences locales des eaux de certaines aires métropolitaines, telles que celles de la Capitale fédérale limitrophe du territoire de plusieurs Etats, devraient être associées aux Commissions de Bassins de rivières dont on a parlé au paragraphe 3. Elles peuvent toujours être indirectement représentées et associées à ces Commissions par l'intermédiaire de Comités Consultatifs et de Groupes de Travail spécialisés.

#### 7 — Projections de développement économique en 1980, 2000 et 2020 :

Avant la loi de 1965 qui créa le Conseil des Ressources Hydrauliques, le Gouvernement fédéral n'avait d'autre base juridique d'intervention en cette matière que celles résultant des dispositions de la loi sur le Contrôle des inondations de 1936 ou de la loi sur l'Administration des Transports de 1966. C'est donc la première fois qu'un Conseil fédéral, avec l'aide financière du Ministère des Armées et du Ministère de l'Intérieur, et en coopération avec le Service des Recherches Economiques du Ministère de l'Agriculture, et le Bureau des Affaires Economiques du Ministère du Commerce, a pu établir des projections économiques par Bassins de rivière en tenant compte des prévisions démographiques. Ces projections sont ensuite traduites en termes de consommation d'eau, et d'eau polluée à épurer. L'emploi de calculateurs électroniques et de modèles mathématiques permet alors au personnel local d'établir les projections hydrauliques relatives aux quantités et à la qualité d'eau disponible. De même, des tables sont établies pour le développement de l'irrigation, l'utilisation des sols pour l'extension des villes, les études d'érosion, les besoins en zones de récréation et de loisirs etc... Ceci permet de connaître les disponibilités en eau et en terrains à prévoir dans chaque bassin ou parties de bassin de rivière pour lesquels des problèmes vont se poser, avec les dépenses correspondantes, en vue d'établir des plans détaillés et des programmes de construction portant sur une période de 10 à 15 ans. Ces plans comportent des prévisions de dépenses selon les diverses solutions envisagées, leur structure et leurs dimensions.

Pour approuver ces Plans, le Gouvernement fédéral tient compte de quatre critères économiques :

- a) les bénéfices escomptés dépassent certainement le coût des projets;
- b) chaque objectif séparé doit fournir des bénéfices au moins équivalents à leur coût;
- c) les possibilités d'extension doivent certainement assurer des bénéfices nets accrus;
- d) il ne peut y avoir d'autre solution plus avantageuse pour aboutir au même résultat.

Ces critères sont appliqués aux projections couvrant un bassin de rivière ou partie de bassin. En dernier ressort, c'est le Congrès des Etats-Unis qui sera saisi par les Services fédéraux des programmes proposés selon les diverses alternatives portant sur l'emploi futur des eaux et des sols afférents dans la période considérée.

L'Université de Haward a publié en 1966 une étude portant sur les diverses techniques possibles pour le calcul mécanique des projections de consommation d'eau dans un bassin de rivière entier. D'autres recherches universitaires sur l'eau sont en cours et, dans ce domaine, de nouvelles méthodes de décision concernant les programmes de ressources hydrauliques sont envisagées. La coopération entre l'Exécutif et les Etats a déjà abouti à la création d'une Commission mixte du Bassin de la rivière *Delaware*. Il en serait envisagé d'autres semblables pour les rivières *Potomas* et *Susquehanna*. Des recherches méthodologiques par un Professeur de l'Université de Michigan portent sur une Commission Fédérale des Bassins de rivière du *Sud-Est* et du *Texas*.

#### 8 — Quelques exemples de réalisations en cours: Californie et Vallée du Tennessee :

La Californie est l'un des Etats où le problème de l'eau est d'une importance capitale pour l'avenir, d'une part en raison de l'augmentation spectaculaire de la population (l'agglomération de Los Angeles atteint près de huit millions d'habitants) et d'autre part, parce que la Californie pour l'ensemble de ses produits, représente la première recette agricole des Etats-Unis. Le Nord de cet Etat possède de l'eau mais peu de terres de cultures, tandis que c'est le cas inverse dans la partie la plus au Sud. Cette anomalie

est maintenant corrigée grâce au programme de la "Central Valley" où l'on est arrivé à faire douze récoltes de luzerne par an. La rivière *Sacramento* qui vient du Nord est utilisée par la moyen de pompes géantes pour irriguer des terres desséchées à plus de 600 km de distance. En outre, la construction du barrage d'Oroville sur la rivière *Feather*, haut de 250 mètres, va faire naître un lac de 15.000 km<sup>2</sup>, soit vingt cinq fois plus large que le Lac Léman, qui pourra irriguer toute la Californie du Sud à l'aide d'un aqueduc de 715 km. Enfin, un tunnel dans les Montagnes Rocheuses complété par un appoint de ressources hydrauliques à la Californie, en attendant de pouvoir utiliser à San Diego l'eau de l'Océan après en avoir extrait les sels minéraux à des coûts qui rendent le procédé concurrentiel (entre O F, 30 et O F, 40 le m<sup>3</sup> au lieu de 1 F, 50, prix de revient actuel).

Signalons à ce propos que le Prix scientifique de l'UNESCO pour 1968 vient d'être attribué au Professeur écossais *Silver* pour son procédé de distillation de l'eau de mer permettant de transformer en eau potable plus de 100 millions de litres d'eau de mer, par jour. Cette méthode d'évaporation peut être utilisée aussi bien avec un réacteur d'énergie nucléaire qu'avec un combustible ordinaire et a déjà été expérimentée avec succès à l'échelle industrielle. On peut donc en conclure que le procédé de déminéralisation de l'eau de mer va permettre aux régions arides ou semi-arides de disposer d'eau douce en quantités toujours plus abondantes à des prix de revient de plus en plus bas.

## 9 — La T. V. A.

Créée en mai 1938 comme une expérience unique de gestion directe par l'Etat Fédéral, l'Autorité de la Vallée du Tennessee (T.V.A.) couvre une superficie dépendant de sept Etats (Virginie, Caroline du Nord, Georgie, Tennessee, Alabama, Mississippi et Kentucky) avec une population de près de 4 millions d'habitants. Elle a pour objet d'améliorer la navigation et le contrôle des inondations du fleuve Tennessee affluent du Mississippi, d'aider à la reforestation et à la mise en valeur des terres de la Vallée du Tennessee, ainsi que ses richesses naturelles.

Inspirée par le modèle français de la Compagnie Nationale du Rhône, la "Tennessee Valley Authority" a réussi à juguler les inondations en finançant ou en construisant plus de 32 barrages, dont 9 sur le Tennessee, formant ainsi une série de réservoirs d'eau, tous munis d'usines hydro-électriques et d'écluses permettant une navigation continue sur une distance de plus de 1.000 km. Aujourd'hui, le bilan de 35 ans d'activité de la T.V.A. est considérable, que ce soit dans le domaine du développement économique et industriel de la région, ou que ce soit dans l'agriculture et l'exploitation forestière. A titre d'exemple, 210 usines et 47 stations d'énergie hydraulique ont été édifiées depuis 1933 sur les rives du Tennessee et les principales industries sont celles de l'aluminium et des engrais (2 millions de dollars y sont consacrés à la recherche sur les engrais).

La plus grande partie du financement de la T.V.A. par le budget fédéral est employée à développer les engrais et à réaliser des projets de ressources hydrauliques comportant des générateurs d'énergie électrique, des chenaux en eau profonde pour la navigation, le développement des fournitures d'eau potable pour les municipalités ou pour les usines, l'amélioration de la qualité des eaux, l'aménagement de zones de récréation, de pêche permanente et de parcs naturels. La lutte contre l'érosion et les inondations est également une des préoccupations majeures de la T.V.A. dont les réservoirs régulariseront le cours des rivières. L'éradication de la malaria a été réalisée avec efficacité dans toute la vallée. Les économies réalisées par la suppression des inondations catastrophiques du Mississippi et du Tennessee par exemple, atteignent sensiblement le double des dépenses investies notamment dans les achats de terrains montagneux pour y établir des barrages-réservoirs. Les rivages des lacs ainsi créés s'avèrent d'un rapport avantageux pour la vente des terrains aux industriels, l'aménagement de parcs régionaux et de zones de loisirs, ou la construction de logements à l'abri des risques d'inondations. La T.V.A. coopère avec les Etats et les agences de planification et de développement des Autorités locales pour orienter leurs programmes futurs. Le zonage de ces rives irriguées régulièrement permet ainsi aux Autorités publiques de faire de substantiels bénéfices par l'acquisition des terrains adjacents aux lacs artificiels.

Plus de 50 compagnies de navigation opèrent pendant l'année entière sur le Tennessee régularisé et le trafic des marchandises y est devenu d'une importance nationale, grâce aux écluses établies par la T.V.A.. D'une région économique faible, la T.V.A. a réussi à en faire, grâce à son énergie électrique abondante et bon marché, une zone industrialisée créatrice d'emplois nouveaux (En 1937, les 3/5 des emplois y étaient agricoles contre 1/6 treize ans plus tard). La vente du bois et ses produits forestiers, dont 80% appartiennent à des propriétaires privés, procure aujourd'hui un revenu annuel de 700 millions de dollars contre 1000 millions auparavant. L'exportation des superphosphates de la Vallée du Tennessee, la vente d'électricité produite dans l'une des plus grandes centrales thermiques de l'Univers qui y a été construite, sont des témoignages de l'effort accompli par la T.V.A., mais le plus remarquable de ces efforts demeure la coopération étroite de l'Agence Fédérale des Etats et des Autorités locales pour mobiliser dans cette région les ressources humaines et mettre en valeur les ressources naturelles.

---